



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation
2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Séjours de vacances élémentaires et adolescents - organisation et tarification
N° de délibération : 20260608_32

Rapporteur : M. Thibault

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la commune développe une offre de séjours éducatifs permettant aux jeunes de partir en vacances, de découvrir de nouveaux environnements et de participer à des activités pédagogiques et de loisirs.

Pour l'été 2026, une programmation de séjours est envisagée à destination des enfants et des adolescents, intégrant des thématiques et destinations adaptées aux différentes tranches d'âge.

L'organisation de ces séjours nécessite de définir les modalités d'accueil, notamment les effectifs maximums par séjour, ainsi que les conditions financières applicables aux familles. Les tarifs sont établis en tenant compte du coût réel des prestations (transport, hébergement, encadrement, activités), tout en conservant une vocation sociale affirmée grâce à une modulation en fonction du quotient familial CAF des usagers.

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre, les aides financières mobilisables par les familles (notamment VACAF, Mutuelle Sociale Agricole ou participations d'employeurs) pourront être déduites du montant facturé.

Par ailleurs, les conditions d'inscription, de désistement et d'annulation sont encadrées par un règlement spécifique applicable aux séjours.

Enfin, l'organisation matérielle de ces séjours implique la conclusion de divers contrats de prestation (transport, hébergement, activités), qu'il convient d'autoriser.

Il est envisagé d'organiser les séjours suivants pour les mercredis secteur jeunes et l'été 2026 :

- **ALSH élémentaires et maternelles :**

Séjour Wester city

Du 28 juillet au 29 juillet 2026, pour 6 enfants maternels et 8 enfants élémentaires

Encadrement : 3 Agents d'animation

Coût : 431,00 €

Objectifs du séjour :

Inviter les enfants à la déconnection numérique et au bien-être en plein air

Favoriser la cohésion

Susciter l'esprit d'aventure et développer l'imaginaire de l'enfant

- **CLAS et ACM élémentaires :**

Séjour Blois (la vie de château)

Du 6 juillet au 10 juillet 2026, pour 14 enfants de 8 à 10 ans (répartie 7 enfants CLAS et 7 enfants ACM)

Encadrement : 2 Agents d'animation et un stagiaire BAFA

Coût : 5072.00 €

Objectifs du séjour :

Découvrir la période de la Renaissance à travers la vie des rois et reines de France.

Comprendre les grandes évolutions de cette époque (architecture, arts, mode, vie de cour...).

Stimuler la curiosité historique et culturelle des enfants.

- **MERCREDIS secteur jeunes :**

- Week-end UFOSTREET (Tournoi national de sport Ufolep) à Paris

Date : du 19 au 21 juin pour 8 adolescents de 11 à 15 ans.

Encadrement : 2 agents permanents.

Coût : 200 € (transport essentiellement)

- **Secteurs Ados :**

- Mini-séjour Dienville

Du mercredi 15 au vendredi 17 juillet 2026, pour 12 jeunes de 11 à 15 ans

Encadrement : 2 Agents d'animation et un stagiaire BAFA

Coût : 818.60 €

Objectifs du séjour :

Se découvrir en pleine nature

Permettre aux jeunes de se déconnecter numériquement

- **Mini-séjour à Vélo (hébergement sur la plaine de Dolto)**

Du lundi 20 au 22 juillet 2026, pour 12 jeunes de 15 à 17 ans

Encadrement : 2 Agents d'animation et un stagiaire BAFA

Coût : 857.00 €

Objectifs du séjour :

Donner la possibilité aux jeunes de partager un mini-séjour autour du vélo en toute sécurité

Favoriser la cohésion et l'esprit d'entraide

Se dépenser, se dépasser

Les postes de dépenses pour ces projets porteront sur l'alimentation, la prestation de service, l'achat de petits équipements ...

Les séjours seront déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Il est proposé que la collectivité prenne en charge 60% du coût d'un séjour (hors frais de personnel) et que les familles aient à leur charge 40% du coût restant, auxquels s'ajouteront le coût des journées en ALSH (selon QF des familles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver l'organisation et la tarification des séjours élémentaires et adolescents pour l'été 2026 ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 9 juin 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire


Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:38:51 +0200
Ref:11188599-16878224-1-D
Signature numérique
le Maire